

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le plan local d'urbanisme (PLU) n'existe plus. L'annulation du PLU implique le retour du plan d'occupation des sols (POS), remet en cause toutes les décisions de construire délivrées depuis moins de trois mois et les certificats d'urbanisme depuis moins de quatre mois. Mais au fur et à mesure des réunions avec les différents services de l'Etat et les juristes, interrogés par la collectivité, il s'avère que des autorisations délivrées depuis 1 an voire plus sont également remises en cause.

Aujourd'hui, la collectivité va étudier tous les dossiers qui sont concernés par l'annulation avec les services de l'Etat, au cas par cas et en fonction de la situation. Tout sera mis en œuvre pour aider les familles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier à un avocat l'assistance juridique pour accompagner la collectivité tout au long des procédures pour revenir à un PLU.

Maitre Casadéi, spécialisé en droit public et droit de l'environnement, a été consulté et propose une convention d'assistance juridique sur une base de 15 à 26 heures à 150 € ht de l'heure. L'assemblée est unanimement favorable à cette convention.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE L'URBANISME

- Afin d'assurer la cohérence des démarches engagées dans le cadre de la reconstruction d'un PLU ainsi que dans toutes les phases transitoires nécessaires (modification, révision du POS, déclaration de projet, droit de préemption etc..),
- De recevoir et de formaliser les demandes des Trianiens, de préparer les synthèses et de proposer en réunion les aménagements qui en découlent,
- De préparer les expositions, les réunions, de recevoir les doléances des Trianiens concernant le retour au POS, la reconstruction du PLU et les phases transitoires et proposer des réponses.

Sont élus : ANDRE Christian, BARRE Didier, CHARAMON Claude, COCHIN Nelly, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MILANO Marie-Claude, MORO Viviane, PEPION Claude, POTHAIN Michel, ROY Sandrine,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET

Deux conventions sont nécessaires au fonctionnement de la garderie périscolaire à compter du 1er janvier 2011 afin de définir **l'occupation du local par la CCF et la mise à disposition du personnel communal.**

Un exemplaire de chaque convention a été transmis à l'assemblée.

TARIFS COMMUNAUX

Applicable à compter du 1er janvier 2011.

Proposition d'une augmentation des tarifs de 1,6 % arrondi à l'inférieur.

De nouveaux tarifs sont proposés pour la gestion des logements collectifs qui actuellement sont facturés au même titre qu'une habitation individuelle pour les services de l'eau et de l'assainissement. En effet, les diamètres de raccordement justifient un tarif différent.

MODIFICATION DES HORAIRES DE FERMETURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de fermer la Mairie le soir à 17 h30. Après un comptage sur l'année, il s'avère que très peu d'administrés se présentent après 17 h30 à la Mairie.

Vous pouvez consulter l'intégralité de ce compte-rendu en Mairie ou sur le site internet www.mairie-trainou.fr

Prochain Conseil Municipal le 26 janvier 2011 à 20 h 30



Mairie de
1103, rue de la République - ☎ 02.38.65.63.08
www.mairie-trainou.fr

JANVIER 2011

Edito

Entre Noues et Forêt

Infos Mairie

L'année 2010 se sera bien amusée de nous en nous couvrant d'un épais manteau de neige. Il faut espérer que, sur ce terrain, 2011 nous laissera en paix afin que nous puissions totalement nous concentrer sur les chantiers qui ont pris du retard et les nouveaux programmes.

D'abord, terminer les travaux dits « NOUVE-SLEE », avec la mise en sens unique de ces voies peu larges et l'étude d'une zone « trente » couvrant l'ensemble du secteur. Ceci devrait permettre une circulation double sens des cyclistes. La commission sécurité fera part de ses préconisations sur le sujet, après avoir regardé le projet dans son ensemble, c'est-à-dire en incluant le rond point route de Fay et l'aménagement de la rue de la République, ainsi que les remarques des riverains. Ce secteur test nous permettra, en association avec la prochaine exposition « sécurité » (fin janvier/début février), de définir le rythme et les choix à développer pour les Trois Croix, la Motte Moreau et les voies vertes.

En parallèle, nous relançons la construction d'un nouveau PLU ainsi que des modifications et révisions de POS nécessaires pour être en cohérence avec le tissu urbain actuel. Nous réaliserons également une déclaration de projet pour permettre au collège de ne pas prendre de retard.

Avec notre entrée dans la Communauté de Communes de la Forêt, le transfert de la compétence petite enfance va modifier les habitudes et ouvrir des possibilités nouvelles avec le RAM, la halte garderie, les accueils de loisirs plus largement accessibles.

Au delà de ces thèmes, nous vous informerons des projets variés retenus après le débat budgétaire qui naturellement nous imposera des choix et arbitrages. 2011 sera donc une année aux multiples réalisations.

Je vous présente, en mon nom et en celui du conseil, tous mes vœux de réussite et de bonheur en vous assurant de l'entier dévouement de l'équipe municipale à votre service.

Michel POTHAIN



Le centre de première intervention de TRAINOU

est composé aujourd'hui de

- 12** sapeurs-pompiers volontaires,
- 1** sous-officier,
- 3** chefs d'équipe,
- 8** hommes de rang dont 1 femme.

L'année 2010, c'est **76 interventions** pour porter secours, à domicile, sur la voie publique, éteindre les incendies, ou protéger l'environnement sur notre commune.

Pour répondre à toutes ces sollicitations, il est nécessaire de renforcer les effectifs.

N'hésitez plus ! Osez l'engagement !

O. DEBRAY
Chef de Centre



DEVENEZ ECO-CITOYEN !

Un chewing-gum collé sur le trottoir mettra **5 ans** pour disparaître,
une canette de soda peut rester **100 ans** dans la nature,
une bouteille en verre peut flotter **4 000 ans** sur l'eau ...

A vos agendas

Février 2011

- 1 & 2 - **Bibliothèque Municipale**
Fête dez'Arts
- 12 - **Amicale de la Chasse**
Repas
- 18 - **Club des Retraités**
Repas à thème avec les écoles
- 18 - **Ecoles** - Carnaval



Concours « Maisons fleuries » 2011

Les personnes désirant participer au concours des Maisons fleuries doivent s'inscrire en Mairie avant le **15 juin 2011**

Thèmes obligatoires :

- ✓ Maison très fleurie (fleurs pleine terre)
- ✓ Jardin arboré avec maison apparente
- ✓ Potager fleuri avec maison apparente
- ✓ Balcon fleuri

Le bulletin d'inscription et le règlement sera à votre disposition à l'accueil de la Mairie à partir du 1er Mai prochain

Les photos seront prises par la municipalité **début juillet** et devront être visibles de la voie publique.

Afin de ne pas récompenser toujours les mêmes maisons, celles ayant été classées « premières » 2 fois de suite, seront hors concours mais sélectionnables au concours départemental.

Remise des prix pour l'année 2010
Le jeudi 27 janvier à 18 h 30 en Mairie



Rendez-vous à **Loury**
Salle polyvalente
23 février 2011
de 15 h 30 à 19 h 30

Cinémobile

Place Léon Pierrot
Lundi 31 janvier 2011



18 h 00



20 h 30

Bibliothèque Municipale TRAINOU



"La couleur dans tous ses états"

Exposition

10 questions pour s'étonner

et mieux comprendre le monde où nous vivons

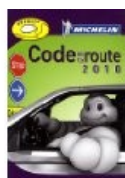
Livres

Toutes les couleurs de l'arc en ciel



samedi 29 janvier 2011 de 10h à 12h
mardi 1er février 2011 de 18h à 19h
mercredi 2 février 2011 de 14h à 18h

Manifestation organisée par la Mairie de Tramuçan
Avec le soutien des bénévoles de la Bibliothèque
Le soutien du Conseil Général Du Loiret Service Bibliothèque Départementale



RAPPEL !!! Article R417-1 du Code de la Route

En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement, doit être placé, pour les chaussées à double sens, **dans le sens de la circulation, sur le côté droit de celles-ci.**

Tout arrêt ou stationnement contraire aux dispositions est passible d'une contravention.

En bref

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Dans les trois mois suivant leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au Consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également l'enseignement de défense et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet de participer à la JAPD.

Elle donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter examens, concours et autres démarches (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...) exigées et/ou organisées par les autorités publiques.

Pour tout renseignement, il convient de contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.27.

ou courriel : dsn-csn-trs@sga.defense.gouv.fr.



Connaissez-vous l'AJPP ? L'Allocation Journalière de Présence Parentale

Elle vous concerne :

- si votre enfant à charge a moins de 20 ans
- s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé
- si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de votre enfant.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et la nécessité de votre présence auprès de lui C'est le médecin conseil de l'assurance maladie dont dépend votre enfant qui donne son avis.

Le montant de cette allocation varie en fonction de votre situation personnelle. Pour en faire la demande, adressez-vous à votre CAF au 0820 25 45 10 ou téléchargez l'imprimé sur le site www.caf.fr



Un petit retour dans le passé...

Le métier de garde champêtre a été créé en 1389 sous le règne de Charles V, et à cette époque, la fonction était d'assurer la protection des récoltes et des forêts.

De nos jours, nommé par le Maire, il représente l'autorité et veille au respect des arrêtés municipaux, préfectoraux et des lois. Ces missions passent par les polices de l'environnement (chasse, pêche, pollution...), de la route, du funéraire, de la salubrité publique, de l'urbanisme, des animaux (capture, chien dangereux ou mordeur) ... La liste est longue.

3 000 agents dont 8% de femmes, c'est une police de proximité, et avant tout, des agents d'informations et de prévention. La répression fait partie du travail, c'est parfois le seul outil pour faire passer un message !!!

Mylène DERRE
Garde Champêtre



La C.P.A.M. vous informe sur le recours contre tiers

Vous faites vos courses en ville, un passant vous heurte et fait tomber accidentellement vos lunettes par terre. Contactez alors la CPAM par mail ou par courrier en déclarant votre accident et l'identité du responsable afin que les frais soient pris en charge directement par le tiers ou son assurance.

Pour plus d'informations, des dépliants sont à votre disposition en Mairie